



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

---

*Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie*

---

**2011/2080(ACI)**

10.11.2011

## **AVIS**

de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

à l'intention de la commission des budgets

sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil modifiant l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière en ce qui concerne le cadre financier pluriannuel, afin de répondre aux besoins de financement complémentaires du projet ITER (2011/2080(ACI))

Rapporteure pour avis: Amalia Sartori

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

- A. considérant que le Parlement appuie le développement du projet ITER, qui offre la perspective d'un approvisionnement presque illimité en énergie non polluante, et que, par conséquent, son financement ne doit pas être interrompu;
- B. considérant que le projet ITER comporte une composante européenne forte dont les retombées sont importantes en termes de recherche et d'innovation;
- C. considérant que la mise en place de l'infrastructure du projet ITER constitue une opportunité économique unique pour les entreprises et les technologies européennes et qu'en tant que futur site technologique et industriel, ce projet offrira un potentiel énorme;
  - 1. prend acte du projet de décision annexé à la proposition de la Commission;
  - 2. est d'avis qu'il faut assurer un financement suffisant pour permettre à l'Union de respecter les accords internationaux qu'elle a conclus;
  - 3. rappelle que les objectifs fixés pour le budget de l'Union doivent être axés sur la stratégie Europe 2020; note avec inquiétude que la rubrique 1A, qui joue un rôle essentiel dans la poursuite des objectifs d'Europe 2020, a subi une pression budgétaire constante au cours de ces dernières années;
  - 4. soutient l'idée de recourir à une combinaison de différentes ressources financières, notamment aux marges disponibles à l'intérieur des rubriques du cadre financier pluriannuel, afin de satisfaire les besoins de financement à court terme d'ITER pour 2012 et 2013;
  - 5. se dit prêt à résoudre la question du financement supplémentaire nécessaire à ITER d'ici la fin de 2011 afin d'éviter que les structures européennes existantes en matière de fusion ne se retrouvent affaiblies par l'absence de décision;
  - 6. s'oppose néanmoins à la proposition de la Commission de redéployer les crédits budgétaires alloués au septième programme-cadre au profit du projet ITER; suggère que le programme ITER soit financé à partir de la marge budgétaire restante;
  - 7. exprime à nouveau son inquiétude face à l'explosion des coûts du projet ITER; souligne la nécessité d'une gestion adéquate et d'une programmation financière précise d'ITER; souligne l'importance et la valeur ajoutée de projets actuels tels que JET pour la réalisation des travaux expérimentaux préparatoires et le rodage des nouvelles formes de technologies permettant de réduire le coût futur et le calendrier d'ITER; prie instamment la Commission et les États membres de garantir l'achèvement de ces projets et de leur consacrer des moyens suffisants; souligne la nécessité pour l'entreprise commune pour ITER et le développement de l'énergie de fusion de poursuivre la mise en œuvre de

systèmes de gestion et de contrôle du projet améliorés;

8. se dit une fois de plus convaincu que le projet ITER constitue une priorité stratégique pour l'Union européenne et qu'il a un impact positif considérable sur la recherche, sur les plans à la fois épistémologique, technologique, social et symbolique; souligne qu'il faut poursuivre les efforts déployés pour reconstituer des réserves suffisantes en cas d'imprévu, compte tenu des risques financiers que comporte un projet de la complexité technologique d'ITER;
9. se dit convaincu que les projets de recherche à haut risque et à haut potentiel comme le projet ITER sont essentiels au progrès de la recherche et de la technologie et qu'ils ne peuvent être évalués en fonction des seuls critères financiers;
10. invite la Commission à informer régulièrement le Parlement sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'économies et de maîtrise des coûts et sur les performances et la gestion du F4E; demande à la Commission si les besoins relatifs au versement du paiement supplémentaire, qu'elle avait initialement prévus, sont toujours valables;
11. préconise une communication plus efficace entre ses commissions compétentes lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins financiers du projet ITER; se réserve le droit, par la suite, d'émettre des suggestions supplémentaires à ce sujet, sous forme de lettre.

## RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

<b>Date de l'adoption</b>	10.11.2011
<b>Résultat du vote final</b>	+: 44 -: 6 0: 2
<b>Membres présents au moment du vote final</b>	Ivo Belet, Bendt Bendtsen, Maria Da Graça Carvalho, Giles Chichester, Pilar del Castillo Vera, Christian Ehler, Ioan Enciu, Adam Gierek, Norbert Glante, Robert Goebbels, Fiona Hall, Jacky Hélin, Edit Herczog, Kent Johansson, Romana Jordan Cizelj, Lena Kolarska-Bobińska, Béla Kovács, Philippe Lamberts, Bogdan Kazimierz Marcinkiewicz, Marisa Matias, Judith A. Merkies, Angelika Niebler, Jaroslav Paška, Aldo Patriciello, Anni Podimata, Miloslav Ransdorf, Herbert Reul, Michèle Rivasi, Jens Rohde, Paul Rübig, Amalia Sartori, Francisco Sosa Wagner, Konrad Szymański, Michael Theurer, Ioannis A. Tsoukalas, Claude Turmes, Niki Tzavela, Marita Ulvskog, Vladimir Urutchev, Adina-Ioana Vălean
<b>Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final</b>	Antonio Cancian, Jolanta Emilia Hibner, Gunnar Hökmark, Yannick Jadot, Ivailo Kalfin, Bernd Lange, Werner Langen, Markus Pieper, Mario Pirillo, Hannes Swoboda, Silvia-Adriana Țicău
<b>Suppléant(s) (art. 187, par. 2) présent(s) au moment du vote final</b>	Eider Gardiazábal Rubial